



Préserver ensemble nos nappes et nos rivières : une responsabilité partagée !

PROJET DE TERRITOIRE POUR LA GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU SUR LE BASSIN VERSANT DE L'HUVEAUNE (PTGE)

Compte-rendu Temps de Croisement de Regards #3 Agriculture et Irrigation – ASAMIA

PTGE - Raison d'être du projet

Le bassin versant de l'Huveaune subit des périodes de **sécheresses chroniques**, qui vont s'aggraver avec le changement climatique. Par ailleurs, les activités économiques et l'alimentation en eau potable dépendent de **ressources extérieures au territoire** (Durance, Verdon).

Dans un contexte d'évolution des besoins (démographique, sobriété, ...), le projet a pour ambition de définir des **objectifs chiffrés** et de mettre en œuvre des **solutions concrètes**, pour **assurer un équilibre quantitatif entre les usages** anthropiques de la ressource en eau et les besoins des écosystèmes.

L'élaboration de ce programme d'action doit **se faire de manière collective** (avec les acteurs et citoyens du territoire) en respectant un **principe fondateur : l'eau est un bien commun**, qui doit être géré de manière **équitable et solidaire**, dans un principe de **préservation des écosystèmes**.

l'Huveaune, le Jarret, le Merlançon, le Fauge, la Vede, le Peyruis... et les eaux souterraines...

1. PRÉSENTATION

1.1 LES INTERVENANTS

EPAGE HuCA :

- Estelle Fleury (Directrice)
- Éric Brenner (Chargé de mission Ressources en eau et qualité)
- Roxane Roy (Responsable du pôle stratégie territoriale)

ASAMIA : Patrick Mimart (Gestionnaire)

SEM: Denis Giraud (Gestionnaire du canal de Marseille)

Eclectic Experience : Arthur Beaucé et Benjamin Aragoncillo (animateurs concertation)

ANTEA : Thibault PELLEGRINI et Lise PIERRE

1.2 LES PARTICIPANTS

Cette rencontre a réuni 25 participants. Un brise-glace a permis de mieux les connaître :

- **Le lieu de vie :** 12 personnes résidaient dans la partie aval de l'Huveaune, 3 autres dans la partie amont. 8 personnes s'identifiaient comme vivant proche d'un affluent de l'Huveaune (Fauge, Jarret, Merlançon). 6 personnes vivaient à Marseille, et 3 hors du bassin versant.
- **« Je suis venu en qualité de... » :** Plus en détail, 15 faisaient partie d'une association et 18 étaient des professionnels de la gestion de l'eau. Par ailleurs, 4 agriculteurs, 1 élu local et 1 scientifique étaient présents.

1.3 LA RÉUNION EN DEUX MOTS

Intitulée « **Temps de croisement de regards** », cette rencontre était le troisième et dernier événement consacré à des visites de sites spécifiques suivies d'ateliers-débats thématiques. Ces moments d'échange visent à offrir à tous les habitants un cadre privilégié pour partager leurs réflexions et attentes concernant la gestion des ressources en eau sur le bassin versant de l'Huveaune. Cette troisième session était spécifiquement dédiée aux **enjeux liés à l'irrigation et aux usages agricoles**.

Dans un premier temps, les participants ont visité **le site de l'ASAMIA (Association syndicale autorisée de modernisation des irrigations d'Aubagne) à Aubagne**. Une présentation des responsables de l'ASA et de la SEM (Société des Eaux de Marseille) a permis de mieux comprendre les défis liés à l'irrigation dans la plaine d'Aubagne. Un temps d'échange a ensuite permis aux participants de poser des questions de clarification.

Un second temps s'est ensuite tenu au **Prieuré Saint-Jean-de-Garguier à Géménos**, où des discussions en groupes ont porté sur les problématiques du territoire et les enjeux spécifiques de l'eau et de l'agriculture. Pour terminer, les participants ont pu partager leurs attentes et pistes d'actions concrètes pour le PTGE.

2. LA VISITE DE SITE

2.1 LA PRÉSENTATION DES STRUCTURES

L'EPAGE et le PTGE

L'EPAGE a présenté aux participants les objectifs et le cadre du PTGE. L'élaboration du PTGE se déroule en deux phases :

1. **Le diagnostic initial**, construit par des études techniques et enrichi des phases de concertation. Ce diagnostic débouchera à l'évaluation des volumes prélevables.
2. **L'élaboration du PTGE**, intégrant le choix des priorités et la rédaction du plan d'action.

La démarche de concertation permet de compléter le diagnostic tout en assurant la participation des acteurs dans leur diversité. Les « Temps de croisement de regards » font suite aux ateliers préparatoires organisés au printemps 2024, réunissant des acteurs locaux experts. La concertation en cours offre l'opportunité à l'ensemble des parties prenantes, quel que soit leur secteur d'activité, ainsi qu'au grand public, de participer au projet. Ces échanges favorisent la rencontre et la réflexion collective autour des enjeux de la gestion de l'eau dans le territoire.

La concertation va se poursuivre en 2025 via d'autres modalités, dont l'organisation d'un panel citoyen.

L'ASAMIA et la SEM

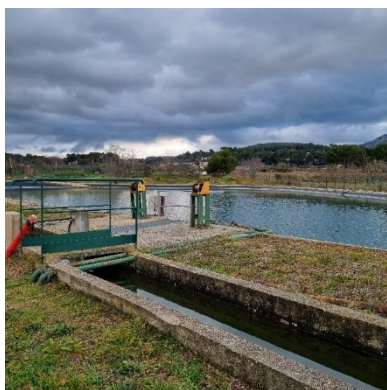
Créée en 1993, l'**ASAMIA** assure le stockage et la distribution des eaux issues du Canal de Marseille (provenant de la Durance) pour l'irrigation des parcelles agricoles et des espaces privés. Son réseau s'étend sur **415 hectares**, desservant **623 adhérents**, comprenant des agriculteurs et des particuliers de la plaine d'Aubagne.

La **Société des eaux de Marseille** a, pour sa part, en charge l'exploitation et la maintenance de l'ouvrage métropolitain (propriété MAMP). En outre, elle est chargée de la potabilisation et la distribution de l'eau potable sur une partie du territoire métropolitain (notamment Marseille).

La SEM et l'ASAMIA collaborent étroitement pour garantir une gestion continue et efficace du réseau d'irrigation (transport d'eau brute par le canal et distribution par le réseau de l'ASA), tout en modernisant les **50 km de canalisations** de distribution.

Sur le plan agricole, environ **50 agriculteurs** utilisent aujourd'hui ce réseau pour irriguer **200 hectares de cultures**. Cependant, lors de la création de l'ASA, le réseau bénéficiait à près de **150 agriculteurs**, ce qui reflète les évolutions des usages agricoles au fil des années.

2.2 LA VISITE ET LES ÉCHANGES A L'ASAMIA



Bassin de l'ASAMIA



Échanges à l'ASAMIA



Affichage SEM

3. RESTITUTION COMMUNE DES ATELIERS

3.1 L'ATELIER EN PLÉNIÈRE : RETOUR SUR LA VISITE ET LES PREMIERS ENJEUX IDENTIFIÉS

Ce que les participants ont retenu de la visite

La visite a mis en lumière une **baisse significative de l'irrigation à vocation agricole** sur le territoire, directement liée à la diminution du nombre d'agriculteurs actifs. Des participants s'interrogent sur l'utilité de maintenir les bornes d'irrigation sur des parcelles où l'activité agricole a disparu. Pour l'ASAMIA, l'ensemble des propriétaires payent une redevance, ce qui constitue une ressource importante pour financer le fonctionnement de l'irrigation même pour un nombre réduit d'agriculteurs.

Certains ont relevé les problématiques de **fuites du réseau d'irrigation** et les moyens mis en œuvre afin de moderniser les infrastructures pour **économiser la ressource du Canal de Marseille**. L'ASAMIA explique qu'un **schéma directeur de modernisation est en cours d'élaboration**, afin d'identifier les axes prioritaires et impliquer les partenaires, dont l'EPAGE, dans une surveillance active des réseaux.

Les enjeux et problématiques identifiés à l'échelle du bassin versant

L'**irrigation actuelle repose sur des ressources extérieures**, notamment l'eau du Canal de Marseille. Pour les participants, cette particularité du bassin versant est un atout majeur permettant de **préserver les ressources locales** (superficielles comme souterraines), comme l'Huveaune.

Cependant, les échanges avec les responsables de l'ASAMIA mettent en lumière **les effets de l'urbanisation sur tout le territoire**. De nombreux propriétaires privés préfèrent conserver leurs terres irriguées par les ASA, spéculant sur une potentielle urbanisation, au détriment d'un retour à l'usage agricole. Ainsi, couplé à la baisse du nombre d'agriculteurs, **l'usage agricole a tendance à diminuer, mettant à mal le dispositif de l'ASA**.

Le rôle du PTGE

Le PTGE a été reconnu comme un **outil stratégique pour accompagner la modernisation** des réseaux d'irrigation et renforcer la coopération sur la gestion de la ressource. Toutefois, l'EPAGE a rappelé que le PTGE repose sur un engagement volontaire des partenaires, nécessitant un **soutien financier et réglementaire de l'État**.

3.2 DÉBATS EN GROUPE : LES ENJEUX AUTOUR DE LA RESSOURCE SUR LE TERRITOIRE DU BASSIN VERSANT DE L'HUVEAUNE

Afin d'élargir les discussions, les participants ont ensuite été répartis en deux groupes. Chaque groupe a débattu d'une affirmation spécifique, en prenant position vis-à-vis de celle-ci (« Accord » ou « Désaccord » avec l'affirmation).

Affirmation 1 : « Les ouvrages d'irrigation devraient servir uniquement à des activités de production agricole. »

La volonté de recentrer l'irrigation vers l'agriculture

Les participants **plutôt favorables** à l'affirmation ont insisté sur la nécessité de **prioriser l'agriculture dans la gestion de l'eau** à l'échelle du bassin versant, afin de préserver son rôle stratégique dans un contexte de tensions hydriques croissantes.

Selon eux, le prix de l'eau, actuellement identique pour tous les usagers de l'ASAMIA, devrait être hiérarchisé en fonction des usages et de leur impact. Cette **tarification différenciée permettrait de valoriser les activités agricoles**, tout en limitant les usages non essentiels.

La prise en compte des particularités territoriales où cohabitent les usages agricoles et non agricoles.

En revanche, les participants plutôt **en désaccord** ont souligné l'importance des usages des particuliers irrigants, qui reflètent la pluralité et la spécificité du territoire de l'ASAMIA. Notamment l'entretien des jardins privés joue **un rôle écologique** en contribuant au maintien d'espaces végétalisés.

Ils ont rappelé l'importance des redevances des particuliers. Exclure ces usagers pourrait fragiliser le modèle économique de l'ASAMIA et remettre en question l'entretien des infrastructures.

→ Ces échanges ont souligné la nécessité de trouver un équilibre entre priorisation des activités agricoles, essentielles pour le territoire, diversité des besoins locaux en matière d'irrigation et équilibre économique des ASA.

Affirmation 2 : « La qualité de l'eau est menacée par les pratiques agricoles du territoire. »

L'EPAGE HuCA explique que **les nappes alluviales de l'Huveaune sont parfois affectées par des pollutions**, sans en connaître les sources.

Les pratiques agricoles peuvent être source de pollution des eaux

Les participants **plutôt favorables** à cette affirmation ont souligné que les pratiques agricoles, bien qu'en diminution sur le territoire, restent une source potentielle de pollution des eaux. En effet, **la contamination des nappes phréatiques par les engrais et les épandages** peuvent entraîner une surcharge en azote et en phosphore.

Pour eux, c'est une question de santé publique, car l'insuffisance des traitements des **stations d'épuration ne permet pas de filtrer les nitrates** et peut affecter l'eau potable.

L'agriculture impacte faiblement les ressources, dans un territoire fragilisé par la pression urbaine

Les participants **en désaccord** ont insisté sur le fait que **l'agriculture locale a un impact limité** sur la qualité de l'eau, en comparaison à d'autres territoires. Ils ont souligné plusieurs points :

- Le territoire est majoritairement **en agriculture raisonnée ou biologique**.
- La **disparition des activités agricoles** les plus polluantes
- **L'absence d'élevage intensif** et d'épandages sur le territoire
 - Pour preuve ils sont insistés sur le fait que le bassin versant de l'Huveaune n'était pas classé en « zone nitrates »

Pour ce groupe, **la pollution urbaine est une menace plus significative** pour la qualité de l'eau, dont les impacts des activités industrielles, du BTP, de la pollution automobile sont plus importants. Ils soulignent également les insuffisances du réseau pluvial urbain, qui ne capte pas l'ensemble des eaux polluées avant qu'elles ne rejoignent les cours d'eau.

→ Bien que les activités agricoles puissent avoir un impact moindre sur la pollution des ressources en eau par rapport aux activités urbaines, le suivi et l'accompagnement du secteur semblent essentiels.



3.3 L'ATELIER EN GROUPE : LES ENJEUX, OBJECTIFS, POINTS D'ATTENTIONS ET PROPOSITIONS POUR LE PTGE

1. Moderniser les réseaux d'eau brute des ASA

Les deux groupes ont vivement insisté sur la nécessité de réparer et moderniser les réseaux **des infrastructures d'eau potable ou d'irrigation** gérés par les Associations Syndicales Autorisées (ASA).

2. Soutenir une agriculture sobre en eau

La sobriété a été partagée comme un objectif central pour le monde agricole et les particuliers irrigants.

Concernant les ASA, les participants ont proposé une **tarification modulée**, en fonction des usages tout en garantissant un prix équitable, voire préférentielle pour les agriculteurs. Aussi, il est proposé :

- **La création de seuils pour prioriser les usages essentiels**, notamment l'agriculture.
- **De renforcer les contrôles** des prélèvements et sanctionner les usages abusifs, comme le remplissage des piscines en période de tension hydrique.

Aussi, la **réutilisation des eaux usées traitées (REUT)** pourrait être envisagée pour accompagner les professionnels agricoles. Cependant, ils ont rappelé la nécessité de bien encadrer ces pratiques pour limiter les risques liés aux produits chimiques présents dans les ces eaux et non traités par les STEP.

3. Accompagner la sobriété des usages domestiques

Pour encourager des comportements sobres, les deux groupes ont mis en avant la nécessité de fournir un accompagnement pratique et financier, pas seulement sur les consommations agricoles, tels que :

- **Installer des dispositifs économes** (régulateurs de débit, mousseurs).
- **Adapter les réseaux individuels pour réutiliser les eaux grises.**

4. Sensibiliser le grand public

La sensibilisation du grand public a été identifiée comme un levier essentiel dans la gestion de l'eau. Il s'agit de mieux informer les usagers sur...

- **Les enjeux liés à la consommation d'eau et aux pertes des réseaux.**
- **Les bonnes pratiques** à adopter pour économiser la ressource.

Les participants ont suggéré de partager et vulgariser les rapports des délégations de la Métropole. En parallèle, **des actions de sensibilisation et des événements**, en collaboration avec des associations comme Coopération Planète, pourraient renforcer l'engagement des usagers.

5. Préserver les écosystèmes et la qualité de l'eau

Enfin, les participants ont insisté sur la nécessité de préserver la qualité de l'eau **par le sol et via les continuités écologiques** :

- **Réorienter les pratiques agricoles** en favorisant l'infiltration.
- **Reboiser les forêts** pour renforcer la rétention d'eau et protéger les milieux naturels.
- **Végétaliser les espaces avec des plantes locales**, moins gourmandes en eau et résilientes face aux changements climatiques.
- **Surveiller les impacts des usages** agricoles, industriels et particuliers, afin de limiter les pollutions des nappes phréatiques et les cours d'eau.

3.4 LES PROPOSITIONS D'ACTIONS PAR GRANDS OBJECTIFS

Moderniser les réseaux d'eau

- Identifier et réparer les fuites des réseaux d'eaux potables
- Moderniser les réseaux d'irrigation des ASA

Soutenir une agriculture sobre en eau

- Définir des tarifs en fonction des usages
- Créer des seuils de volume d'irrigation
- Intensifier les contrôles des usages
- Développer des projets REUT dans l'agriculture

Accompagner la sobriété des usages domestiques

- Proposer des aides financières à la sobriété
- Installer des régulateurs et mousseurs
- Réutiliser les eaux grises pour les toilettes

Sensibiliser le grand public

- Informer sur la consommation par usages et les pertes des réseaux
- Informer sur les bonnes pratiques
- Propose des événements avec des associations telles que « Coopération Planète »

Préserver les écosystèmes et la qualité de l'eau

- Favoriser des pratiques agricoles de rétention des eaux (haies, fossés)
- Reboiser les forêts
- Végétaliser les espaces avec des plantes endémiques/adaptées au climat

ANNEXES

1. SYNTHÈSES DES CONTRIBUTIONS EN PLÉNIÈRE

Questions posées aux participants :

- Que retenir-vous de cette visite ?
- Selon vous, quel rôle joue ce site vis-à-vis de la ressource en eau du bassin versant ?
- Quels enjeux ou problématiques percevez-vous concernant le traitement de l'eau sur le territoire ?
- Plus largement, en quoi ce lieu est-il selon vous représentatif des enjeux à l'échelle du bassin versant de l'Huveaune ? Et pourquoi ?

Contributions :

Ce que les participants ont retenu de la visite

- Une baisse de l'irrigation par manque d'activité agricole sur le territoire due à la baisse du nombre d'agriculteurs
- Il semble « illogique » que les bornes d'irrigation restent sur les parcelles suite à la perte de l'activité agricole. Néanmoins, chaque propriétaire doit payer sa redevance. C'est donc des recettes non négligeables pour l'ASA.
- Question : Qui subventionne et prioriser la modernisation ?
 - Une surveillance des fuites de la part des partenaires de la gestion de l'eau, dont l'EPAGE
 - Lancement d'un Schéma directeur de modernisation pour économiser la ressource
- Le forfait de redevance à l'ASA : 2000m³/ha/an à 630€/ha. Les irrigants payent les surplus de consommation et doivent acheter les matériels adaptés.

Les premiers enjeux identifiés au niveau du bassin versant, suite à la visite

- L'irrigation se base sur les ressources extérieures, ainsi l'eau n'est pas puisée dans l'Huveaune. « C'est donc un gain pour les ressources locales »
- Proposition d'un tarif inférieur pour les agriculteurs afin de favoriser l'irrigation des professionnels.
- Engager les partenaires sur les objectifs et actions du PTGE
 - Le PTGE engage les partenaires de manière volontaire
 - Un accompagnement financier et réglementaire de l'État
 - Ce n'est pas un outil réglementaire qui s'impose aux partenaires
- Pour l'ASAMIA, le PTGE est un outil essentiel pour atteindre les objectifs de modernisation et la coopération permet une meilleure gestion de l'eau. 110 ASA en Bouches-du-Rhône et 3 sur le bassin versant.
- Problématiques autour de l'agriculture : il y a beaucoup de demandes de rachat de parcelles irriguées par l'ASAMIA par les agriculteurs, mais les propriétaires privés ne veulent pas céder leurs terres pour l'agriculture, spéculant sur l'urbanisation du territoire.

2. SYNTHÈSE DES DÉBATS

Groupe 1 (Arthur)

« Les ouvrages d'irrigation devraient servir uniquement à des activités de production agricole (et pas aux particuliers) »

D'accord avec cette affirmation, car...	En désaccord avec cette affirmation, car...
<p>Le prix en faveur des acteurs agricoles</p> <ul style="list-style-type: none"> Le prix de l'eau de l'ASAMIA pour l'irrigation est aujourd'hui le même pour tous les usages et à bas coût. Les prix devraient être fixés en fonction de la provenance et des usages. Il devrait y avoir une hiérarchisation des prix pour donner la priorité aux usages agricoles Ce prix pourrait être fixé en fonction du coût du retraitement selon l'usage <ul style="list-style-type: none"> Pour l'agriculture ce coût est faible, pas peu de produits phytosanitaires sont utilisés 	<ul style="list-style-type: none"> Les tuyaux d'alimentation de l'ASA passent sur des terrains privés Nous sommes sur un territoire périurbain multiusage Les jardins de particuliers jouent un rôle écologique avec la présence de nombreux arbres Les usages des particuliers contribuent au fonctionnement des ASA grâce aux redevances
<p>Une gestion à l'échelle du bassin versant</p> <ul style="list-style-type: none"> Nous pouvons poser la question sur les autres ouvrages hors ASAMIA Il faut raisonner au niveau de la ressource en eau « globale » sur le Bassin Versant. Si les tensions sont « globales », il faudrait prioriser l'agriculture. 	

Groupe 2 (Benjamin)

« La qualité de l'eau est menacée par les pratiques agricoles du territoire »

D'accord avec cette affirmation, car...	En désaccord avec cette affirmation, car...
<ul style="list-style-type: none"> C'est l'eau rejetée qui pollue après irrigation (drainant les intrants) ...mais l'eau consommée de la Durance n'est pas polluée (réponse au premier argument en désaccord) 	<ul style="list-style-type: none"> Sur le territoire on ne pollue pas l'eau venue de la Durance (canal de Marseille) Le bassin versant semble assez épargné des pollutions face à d'autres territoires et d'autres pays
<p>Vigilance sur les pratiques agricoles</p> <ul style="list-style-type: none"> L'utilisation des intrants agricoles se retrouvent dans les nappes phréatiques 	<p>Une agriculture locale ayant peu d'impact</p> <ul style="list-style-type: none"> 80% des terres agricoles du bassin versant sont sur Aubagne et la majorité est en agriculture raisonnée ou biologique.

<ul style="list-style-type: none"> • Il y a de la pollution azotée par épandage ou l'utilisation des engrais qui peuvent provoquer une surcharge en phosphore. • Les stations d'épurations ne traitent pas le nitrate. L'eau potable peut être également contaminée. 	<ul style="list-style-type: none"> • Il existe également le règlement certiphyto. • Les activités demandant un fort traitement phytosanitaire disparaissent du territoire, car elles ne sont plus rentables (cerise...). En effet, de nombreux insecticides sont interdits et ceux sur le marché ne sont plus efficaces. • Sur le territoire il y a peu d'épandage, car il n'y a plus d'élevage • Finalement il y a peu de surface agricole sur le territoire • Nous ne sommes pas sur un territoire en « alerte nitrates »*
	<p>La pollution urbaine</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'eau est plus polluée par les espaces urbains et les activités. (Pollution automobile, BTP, activité industrielle...) • Le réseau pluvial urbain ne capte pas l'ensemble des eaux polluées

*EPAGE (précisions dans le débat) : Les nappes d'alluvions de l'Huveaune sont affectées régulièrement par des pollutions (nitrates)

3. SYNTHÈSES DES CONTRIBUTIONS PAR GROUPES

Questions posées aux participants :

- Quels sont selon vous les grands objectifs prioritaires que doit poursuivre ce projet de gestion de l'eau ?
- Avez-vous des points d'attention, des propositions ou d'idées d'actions concrètes ?

Contributions groupe 1 (Arthur)

Résumé :

En matière de **gestion des réseaux et des ressources**, les participants ont identifié comme prioritaire la réparation des infrastructures existantes pour limiter les pertes en eau potable. Ils ont également mis en avant l'importance d'explorer des alternatives, telles que le stockage via la réutilisation des eaux usées traitées (REUT), afin d'augmenter les ressources disponibles. Par ailleurs, le groupe a jugé nécessaire de contrôler rigoureusement les prélèvements d'eau et de sanctionner les usages abusifs, notamment ceux liés au remplissage des piscines.

Sur le volet de la **sobriété et de la régulation des usages**, les participants ont souligné la nécessité d'une approche globale. Ils recommandent de mettre en œuvre des mesures de sobriété hydrique pour tous les usages, y compris agricoles, en privilégiant une régulation par le prix. Toutefois, ils insistent sur

la nécessité de maintenir un prix juste, même si des économies d'eau sont réalisées, afin de ne pas pénaliser les usagers.

En ce qui concerne l'**agriculture et les pratiques durables**, le groupe estime crucial de garantir l'accès à l'eau pour l'agriculture, en le priorisant comme usage essentiel. Ils ont souligné l'importance d'adopter des techniques d'irrigation plus efficaces et d'encourager des pratiques agricoles qui favorisent la rétention d'eau. Enfin, ils préconisent l'application de règles foncières, telles que la remise en culture des terres abandonnées ou l'imposition sur les friches, pour booster l'activité agricole.

Dans une perspective de **préservation des écosystèmes et de la qualité de l'eau**, les participants ont insisté sur la nécessité de maintenir les continuités écologiques pour préserver la biodiversité, par exemple avec le reboisement des forêts afin d'améliorer la rétention d'eau, qualifiée ici « d'eau verte ». Enfin, le groupe a souligné le besoin de protéger la qualité de l'eau, souvent menacée par les usages agricoles, industriels et particuliers.

Retranscription :

Gestion des réseaux et des ressources en eau

- Réparation des réseaux d'eau potable.
- Explorer d'autres sources d'eau, comme le stockage via le système REUT (réutilisation des eaux usées traitées).
- Contrôler les prélèvements et sanctionner les infractions, notamment en ce qui concerne le remplissage des piscines.

Sobriété et régulation des usages

- Mise en œuvre de la sobriété hydrique pour tous les usages, y compris agricoles.
- La sobriété peut être régulée par le prix, avec une priorité donnée à certaines cultures pour l'irrigation. Possibilité d'instaurer des seuils
- Maintenir un prix juste même si des économies sont réalisées.
- Assurer un traitement équitable des particuliers pour limiter les pratiques abusives.
- Couvrir les piscines lors de mistral pour éviter l'évaporation.

Agriculture et pratiques durables

- Adoption de techniques d'arrosage efficaces.
- Garantir l'accès à l'eau pour l'agriculture en priorisant les usages essentiels.
- Promouvoir des pratiques agricoles favorisant la rétention d'eau.
- Appliquer les règles foncières : remise en culture, sanctuarisation, imposition sur les friches non cultivées.

Préservation des écosystèmes et de la qualité de l'eau

- Maintien des continuités écologiques.
- Préserver la qualité de l'eau affectée par les usages agricoles, industriels, particuliers et artisanaux.
- Reboiser les forêts pour améliorer la rétention d'eau (« eau verte »).

Contributions groupe 2 (Benjamin)

Concernant le deuxième groupe, les contributions ont permis d'élargir la réflexion sur la stratégie à adopter pour le PTGE.

Résumé :

En matière de **gestion et modernisation des réseaux d'eau**, les participants ont souligné la nécessité de réduire les pertes à la fois sur les réseaux d'eau potable des communes (comme Roquevaire avec un rendement de 80%) et les réseaux d'irrigation gérés par les Associations Syndicales Autorisées (ASA). Par ailleurs, ils ont proposé de valoriser les rejets des stations d'épuration pour soutenir les débits des cours d'eau.

La **sensibilisation du grand public** a été identifiée comme un levier essentiel pour accompagner les changements nécessaires. Le groupe a insisté sur l'importance pour le PTGE de fournir des informations claires et pédagogiques sur les enjeux de la consommation d'eau et les pertes des réseaux. Les participants ont suggéré de s'appuyer sur les rapports des délégations de la Métropole, riches en données précises. L'association Coopération Planète s'est proposée pour collaborer avec l'EPAGE dans l'organisation d'actions de sensibilisation et d'événements destinés à impliquer le public.

Concernant la **sobriété des usages**, le groupe a proposé d'installer des régulateurs de débit chez les particuliers et d'introduire une tarification modulée pour inciter à des comportements sobres tout en maintenant un accès équitable. Des accompagnements voire des aides financières pourraient également être envisagés pour permettre aux particuliers d'acquérir des dispositifs économes, tels que des mousseurs, ou pour adapter leurs réseaux afin de réutiliser les eaux grises pour les toilettes.

Enfin, dans le domaine des **pratiques agricoles et de la végétalisation**, le groupe a plaidé pour une évolution des pratiques agricoles favorisant la sobriété et l'infiltration des eaux dans le sol. La réutilisation des eaux usées traitées (REUT) a également été envisagée pour certaines cultures comme les arbres et les vignes, bien qu'un contrôle rigoureux des éventuels produits chimiques soit nécessaire. En parallèle, ils ont proposé de promouvoir la végétalisation à travers l'utilisation de palettes végétales locales pour réduire les besoins en eau.

Retranscription :

Gestion et modernisation des réseaux d'eau

- Réduire les fuites des réseaux d'eau potable (remplacer les réseaux en fonte qui se dégradent).
- Engager une modernisation d'envergure des ASA (Associations Syndicales Autorisées) en réduisant les fuites des réseaux d'irrigation.
- Utiliser les rejets des stations d'épuration pour soutenir les débits.

Sensibilisation du grand public

- Le PTGE doit accompagner les particuliers vers la sobriété et les informer sur les bonnes pratiques.
- Améliorer la communication et fournir des informations au grand public sur la consommation d'eau et les pertes des réseaux. S'appuyer sur les rapports des délégations de la métropole, riches en données, à communiquer avec de la télérelève.
- L'association Coopération Planète propose son aide à l'EPAGE pour des actions de sensibilisation et des événements.

Sobriété des usages

- Installer des régulateurs de débit pour les particuliers.
- Contraindre les consommations excessives par une modularité des prix pour encourager la sobriété.
- Financer et accompagner les particuliers dans l'acquisition de dispositifs économes (mousseurs...).
- Accompagner la réutilisation des eaux grises pour les particuliers.
- Aider les particuliers à changer les réseaux afin d'utiliser les eaux grises pour les toilettes.

Pratiques agricoles et végétalisation

- Encourager l'évolution des pratiques agricoles vers plus de sobriété et d'infiltration des eaux dans le sol.
- Réfléchir aux projets REUT dans l'agriculture, en tenant compte des produits chimiques dans les eaux traitées. Le REUT semble plus adapté aux cultures d'arbres et de vignes qu'à toutes les cultures.
- Favoriser la végétalisation avec des palettes végétales locales à destination des professionnels et du grand public.